



NNI : NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION

A COMPLETER PAR LA LIGUE REGIONALE

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN ÉCLAIRAGE**TYPE DE CLASSEMENT** INITIAL CHANGEMENT DE NIVEAU

DATE DE L'AVIS PRÉALABLE :

NIVEAU SOLLICITÉ E1 E2 E3
 E4 E5 EFOOT A11LIGUE : DISTRICT : **IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION SPORTIVE**APPELLATION : STADE PARC DES SPORTS COMPLEXE SPORTIF PLAINE DE JEUNOM OFFICIEL DE L'INSTALLATION : ADRESSE : CODE POSTAL : COMMUNE : **PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION SPORTIVE**PROPRIÉTAIRE : ADRESSE : CODE POSTAL : COMMUNE : CONTACT : TÉLÉPHONE : FAX : EMAIL : CLUB PRINCIPAL UTILISATEUR : **LE SOUSSIGNÉ ATTESTE L'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS RENSEIGNÉS AINSI QUE LA FOURNITURE DES PIÈCES CI-DESSOUS DEMANDÉES**

DATE :

CACHET ET SIGNATURE **OBLIGATOIRES** DU PROPRIÉTAIRE :**PIÈCES A JOINDRE LORS DE LA DEMANDE INITIALE OU CAS DE MODIFICATION(S)**

-
- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ÉMANANT D'UN BUREAU DE CONTROLE AGRÉÉ
-
-
- ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCLAIRAGE
-
-
- TIRE ORDINATEUR

POUR LES NIVEAUX E1 ET E2 :

-
- RELEVÉ DES MESURES DES ÉCLAIREMENTS VERTICAUX EV1, EV2, EV3 ET EV4 (96 POINTS) RÉALISÉS PAR UN ORGANISME DE CONTRÔLE INDÉPENDANT DE L'INSTALLATEUR
-
-
- CERTIFICAT D'ESSAIS ET RELEVÉ DES MESURES DE L'ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION (ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX)

VISITE DE L'INSTALLATION ÉCLAIRAGENOM DU CONTRÔLEUR : QUALITÉ : DATE DE LA VISITE : NIVEAU PROPOSÉ : SIGNATURE DU CONTRÔLEUR : SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE LA CRTIS :

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

DIMENSION DE L'AIRE DE JEU (TRACÉS) :

LONGUEUR = M

LARGEUR = M

TYPE D'IMPLANTATION DE L'ÉCLAIRAGE :

- PROJECTEURS EN TRIBUNES
 LATÉRALE 2X2 MÂTS

- ANGULAIRE 2X2 MÂTS
 LATÉRALE 2X3 MÂTS

LES PROJECTEURS :

NB DE PROJECTEURS PAR MÂT :

NB TOTAL DE PROJECTEURS :

MARQUE DES PROJECTEURS :

TYPE DE PROJECTEURS :

MARQUE DES LAMPES :

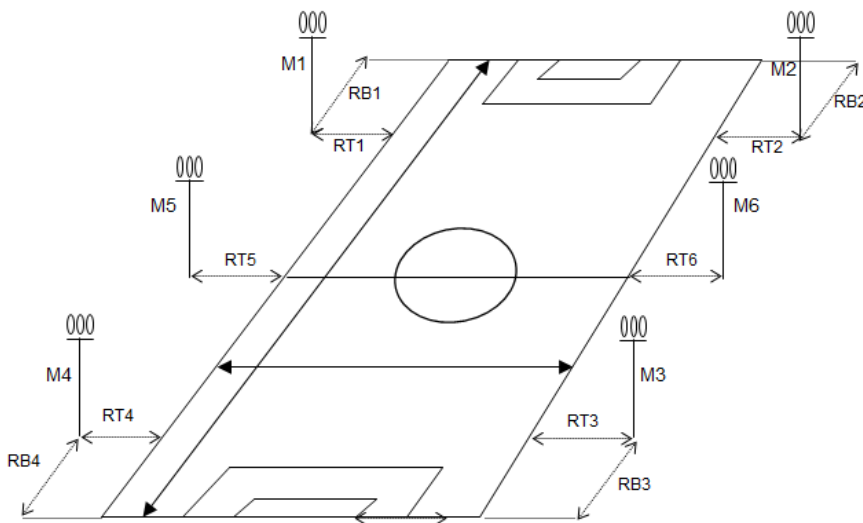
PUISSANCE PAR LAMPE : WATTS

POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS EN TRIBUNE :

HAUTEUR PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU : M

RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES DE TOUCHE : M RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES DE BUT : M

POUR UNE IMPLANTATION DES PROJECTEURS SUR MÂTS :



HAUTEUR DES MÂTS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU

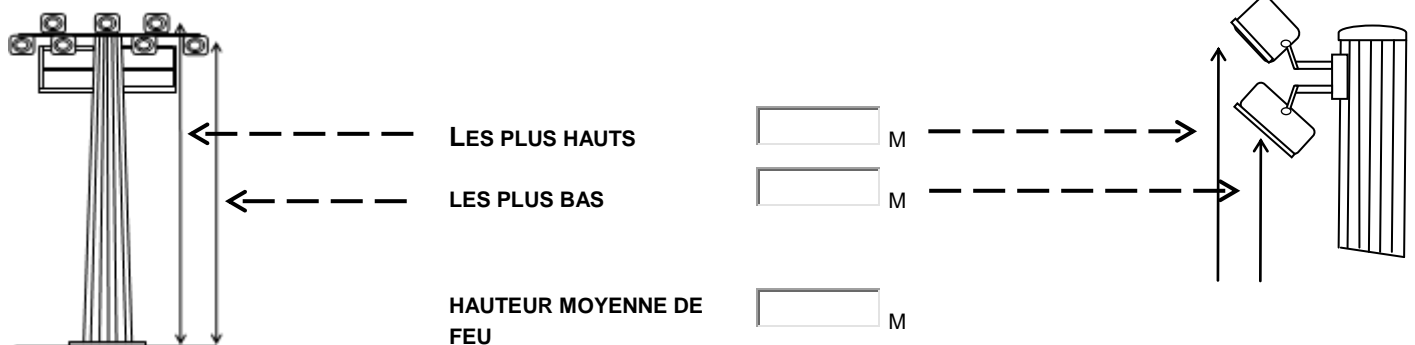
M1 = M M4 = M
M2 = M M5 = M
M3 = M M6 = M

RECU PAR RAPPORT AUX LIGNES

• **DE TOUCHE**
RT1 = M
RT2 = M
RT3 = M
RT4 = M
RT5 = M
RT6 = M

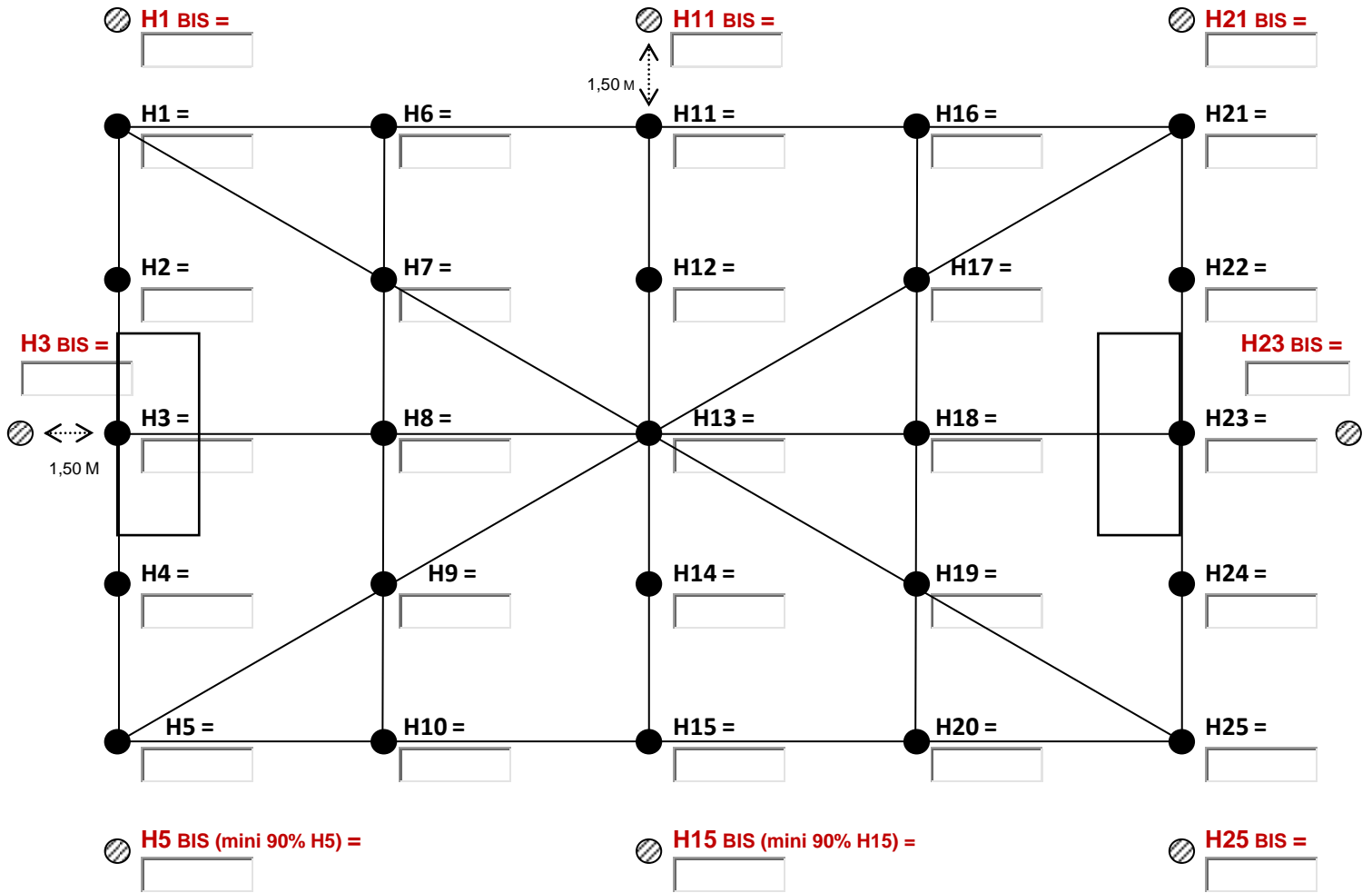
• **DE BUT**
RB1 = M
RB2 = M
RB3 = M
RB4 = M

HAUTEUR DE L'AXE DES PROJECTEURS PAR RAPPORT À L'AIRE DE JEU :



- ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ DES ABORDS : OUI NON
ÉCLAIRAGE DE SUBSTITUTION : OUI NON

MESURE DES ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX



CALCULS :

- A. TOTAL DES 25 POINTS : LUX
- B. POINT LE PLUS ÉCLAIRÉ (EMAXI) : LUX N° DU POINT :
- C. POINT LE MOINS ÉCLAIRÉ (EMINI) : LUX N° DU POINT :
- D. ÉCLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (A/25) : LUX
- E. FACTEUR D'UNIFORMITÉ (C/D) :
- F. RAPPORT EMINI / EMAXI (C/B) :

INFORMATIONS SUR LE LUXMÈTRE UTILISÉ :

MARQUE : TYPE :

ANCIENNETÉ : DATE DU DERNIER ÉTALONNAGE :

OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR :